

# **Premiers soins en milieu sportif: formations**

L'AES & l' AISF disposent de toutes les autorisations nécessaires pour vous former, en toute sécurité, aux premiers soins en milieu sportif, cette dernière étant un prérequis pour la certification du brevet de moniteur sportif par l'Administration générale du sport.

## **Description**

Ce module de formation a pour vocation de former les moniteurs et futurs moniteurs sportifs à pouvoir réagir face à une situation d'accident, d'éviter le suraccident et prendre en charge correctement une victime. Outre les démarches habituelles de mise en sécurité et d'appel des secours, les notions de premiers soins pour des situations bénignes ou graves dans l'attente de l'arrivée des secours y sont envisagées.

Pour information :

L'obtention de ce brevet constitue un prérequis à l'homologation/la certification du brevet de moniteur sportif par l'administration générale du sport.

[Voir Cahier des charges \(Adeps\) « premiers soins en milieu sportif»](#)

## **Pour qui ?**

Les moniteurs sportifs **initiateurs**, **éducateurs** et **entraîneurs** désirant valider leur module : « Premiers soins en milieu sportif ».

Toute personne désirant se former aux premiers soins en milieu sportif, par exemple : clubs, centres sportifs, ...

## **Objectifs**

Être capable d'agir en sécurité, faire un bilan de l'état de la victime, appeler et informer correctement les secours et prodiguer les gestes de premiers secours.

## **Déroulement**

Heure de début : 08h30

Pause : 12h00 – 12h30

Heure de fin : 17h00

**Covid-19 : les exercices pratiques seront réalisés sur base de vidéos ou de mises en situations permettant d'éviter les contacts et de maintenir une distance physique entre les participants.**

Matières
Règles générales d'intervention Approche sécuritaire Réanimation cardio-pulmonaire et utilisation du DEA (défibrillateur)

Les plaies Les traumatismes locomoteurs Les Brûlures Les Hémorragies Les blessures musculaires Les accidents spécifiques
---

Le malaise cardiaque Les troubles respiratoires La crise d'épilepsie L'insolation et la déshydratation
---

Question /réponses Administratif
-------------------------------------

- Exercices pratiques avec matériel
- Présentation assistée par ordinateur
- Syllabus distribué en fin de formation
- 

## Informations pratiques

La formation débute à 8h30, nous demandons à chaque participant d'arriver 15 minutes avant le début de la formation.

Aucun lunch n'est prévu, il incombe à chaque participant de prévoir son repas et/ou autres en-cas.

**Covid-19 : cette formation à caractère sécuritaire est permise en présentiel en respectant le protocole mis en place en accord avec l'autorité compétente (Adeps). Vous pourrez retrouver ce protocole [en cliquant ici](#).**

## Calendrier 2021

- > 06/03 : Andenne, Andenne Arena , (salle de réunion orange) – Rue Dr Melin 14, 5300 Andenne > **COMPLET**
- > 10/04 : Charleroi, piscine Hélios – Rue de Montigny 103, 6000 Charleroi > **COMPLET**
- > 08/05 : Liège, locaux AES – Allée du bol d'air 13, 4031 Angleur
- > 05/06 : Tournai – Hall des sport de Tournai (Salle de réunion) – Avenue de Gaulle 2, 7500 Tournai
- > 03/07 : Auderghem, centre sportif de la forêt de Soignes (salle de réunion R3) – chaussée de Wavre 2057, 1160 Bruxelles
- > 31/07 : Bastogne, Centre sportif Porte de Trèves (salle de réunion) – Rue Gustave-Delperdange 0, 6600 Bastogne
- > 04/09 : Andenne, Andenne Arena (salle de réunion orange) – Rue Dr Melin 14, 5300 Andenne
- > 18/09 : Liège, locaux AES – Allée du bol d'air 13, 4031 Angleur
- > 23/10 : Charleroi, piscine Hélios – Rue de Montigny 103, 6000 Charleroi
- > 20/11 : Auderghem, centre sportif de la forêt de Soignes – chaussée de Wavre 2057,

1160 Bruxelles

> 18/12 : Liège, locaux AES – Allée du bol d'air 13, 4031 Angleur

Toute personne désirant organiser une formation au sein de son club sportif, son centre sportif ou sa fédération sportive, veuillez nous contacter directement par mail ([dea-formation@aes-asbl.be](mailto:dea-formation@aes-asbl.be)) ou par téléphone (04 336 82 20).

## Certification

Attestation de participation agréée par l'ADEPS.

## Nombre de participants

10 à 15 personnes par formation.

**Covid-19 : 10 participants maximum et 10m<sup>2</sup>/participant**

## Durée

8 heures

## Prix

Inscription à l'une de des formations de notre calendrier (ci-dessus)
---

En cas d'organisation pour un groupe au sein de votre club, fédération, centre sportif, ...
---

## Inscription

[Cliquez ici](#)

## Modalités de paiement

- Veuillez à remplir **un formulaire** d'inscription **pour chaque participant** ;
- Si vous remplissez un formulaire pour quelqu'un d'autre, veuillez indiquer les informations correspondant à cette personne ;
- L'adresse communiquée sera l'adresse à laquelle la facture sera envoyée, veuillez donc à indiquer celle-ci en entier (Rue, Numéro de boîte, code postal, commune) ;
- Une facture vous sera envoyée une fois que vous aurez complété votre formulaire d'inscription.

Remarque : L'attestation de participation vous sera envoyée une fois que le paiement aura été effectué.

